



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CONTRÔLE de CONCEPTION et d'IMPLANTATION

(Réf. Guide n°86 des Agences de
l'Eau)

ANC 01-01 Version A

Page 1 sur 5



Avant la construction, ce contrôle a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 Septembre 2009

Date du contrôle : / /

Date de la demande : / /

Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation) : / /

Adresse de l'immeuble :

Code postal : Commune :

Section et numéro du cadastre du projet :

Propriétaire de l'immeuble

Nom et prénom :

Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble)

Code postal : Commune :

Tél. :

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

Nom et prénom :

Tél. :

Adresse du service de contrôle : VEOLIA EAU

Zac de l'Hippodrome

14 Rue Salengro

32 000 AUCH

Tél. : 05.62.61.73.31 / Fax : 05.62.61.85.65

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE

(selon les cases cochées)

Cocher les
pièces à fournir

Cadre
réservé au
contrôleur

Un plan de situation de la parcelle



Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif,
sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 3



Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (cf. page 3)



Le présent formulaire dûment complété (5 pages)



Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :

(selon filière)



Une étude de sol, recommandée pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou
l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte :



- sondages à la tarière,
- test(s) de perméabilité,
- tranchée ou horizon pédologique



Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...)



Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)





Service Public d'Assainissement Non Collectif

CONTRÔLE de CONCEPTION et d'IMPLANTATION

(Réf. Guide n°86 des Agences de
l'Eau)

ANC 01-01 Version A

Page 2 sur 5



Avant la construction, ce contrôle a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 Septembre 2009

PARTIE À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

NATURE DU PROJET

- CONSTRUCTION NEUVE
- REHABILITATION DE L'EXISTANT

RÉALISATION DU PROJET

Nom et adresse du concepteur du projet :

.....

Tél. :

Nom et adresse de l'installateur prévu :

.....

Tél. :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres :

Résidence : principale secondaire

ETUDES REALISÉES SUR LE TERRAIN

Etude de définition de la filière d'assainissement non collectif

- Une étude de définition de filière a-t-elle été réalisée ?
- OUI NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Etude de sol

- Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?
- OUI NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Terrain

- Superficie totale de la parcelle : m2
- Superficie disponible pour l'assainissement : m2
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?
- OUI NON
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 faible <5%, moyenne entre 5 et 10%, forte >10%
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?
- OUI NON
- Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON
- si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen? OUI
- NON Ne sait pas
- Est-il destiné à la consommation humaine ?
- OUI NON Ne sait pas
- si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

Réalisé pour le compte de la CC de la Ténarèze



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CONTRÔLE de CONCEPTION et d'IMPLANTATION

(Réf. Guide n°86 des Agences de
l'Eau)

ANC 01-01 Version A

Page 3 sur 5



Avant la construction, ce contrôle a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 Septembre 2009

PARTIE À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

Destination des eaux pluviales

- rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
- infiltration sur la parcelle
- rétention (cuve, mare...)
- autre, préciser

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- l'habitation
- la sortie des eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, ...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
 - les cours d'eau, fossé, mare, etc.
 - le système d'évacuation des eaux de pluie

Joindre le plan de masse à votre demande

Plan en coupe du dispositif au 1/200 ou 1/500

Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de pré traitement des eaux usées (cf.fiches 1 à 7)

- Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ? OUI NON
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : m3
- Ou volume de l'installation biologique : m3
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) :
.....



Réalisé pour le compte de la CC de la Ténarèze



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CONTRÔLE de CONCEPTION et d'IMPLANTATION

(Réf. Guide n°86 des Agences de
l'Eau)

ANC 01-01 Version A

Page 4 sur 5



Avant la construction, ce contrôle a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 Septembre 2009

PARTIE À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

- Fosse : Une ventilation est elle prévue ? OUI NON
- Un extracteur statique ou éolien est il prévu ? OUI NON

- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ? OUI NON

Si oui, volume : l

- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation
- OUI NON

- Est-il prévu un bac à graisse ? OUI NON

Si oui, volume : l

Le dispositif de traitement des eaux usées (cf. fiches 8 à 13)

- tranchées d'épandage à faible profondeur

ou lit d'épandage

ou lit filtrant non drainé à flux vertical

ou tertre d'infiltration

ou lit filtrant drainé à flux horizontal

ou lit filtrant drainé à flux vertical

- Si tranchées d'épandage :

nombre de tranchées :, longueur d'une tranchée : m

- Si autres systèmes :

- longueur : m, largeur : m, surface : ... m²

- Distance minimale :

- par rapport à l'habitation : m

- par rapport à la limite de parcelle : m

- par rapport aux arbres : m

L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration,...) :

- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) :

OUI NON

si oui et si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, joindre à votre demande une copie de l'autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu.

- Rejet par puits d'infiltration :

OUI NON

si oui, joindre à votre demande une copie de la dérogation préfectorale

Réalisé pour le compte de la CC de la Ténarèze



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CONTRÔLE de CONCEPTION et d'IMPLANTATION

(Réf. Guide n°86 des Agences de
l'Eau)

ANC 01-01 Version A

Page 5 sur 5



Avant la construction, ce contrôle a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 Septembre 2009

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Rappel des références du dossier :

En aucun cas, l'installation ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par la communauté de communes de la Ténarèze selon l'avis de VEOLIA EAU.

Le propriétaire s'engage :

- à réaliser les travaux d'assainissement conformément à ce dossier
- à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité
- à adresser la déclaration d'achèvement des travaux au **service en vue du contrôle au moins 10 jours avant le remblaiement des ouvrages**
- à assurer le bon fonctionnement de son installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien

Date et signature du propriétaire :

PROPOSITION D'AVIS DU CONTRÔLEUR

Avis favorable

Avis favorable avec réserves

Avis défavorable

Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date, nom et signature du contrôleur :

